



DEL 24-063

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE CONVOCATION Le 19 juin 2024</p> <p>DATE D’AFFICHAGE Le 19 juin 2024</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 27</p>	<p>L’an deux mille vingt quatre Le vingt-cinq juin à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> Damienne FLEURY, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Benoît CHAUVIN, Angélique PLANCHETTE, Alain GUICHET, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.</p> <p><u>EXCUSÉS</u> Nadine JOLU (pouvoir à Maryse BAYBAY), Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Alain GIBERGUES (pouvoir à Fanny PIRA), Philippine DANGREUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Phillipe PAUMIER (pouvoir à Marie CHEVALIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Pierre CASTILLON (pouvoir à Eric ANDRE)</p> <p><u>ABSENTS</u></p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Fanny PIRA.</p>
<p>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2024</p> <p>et que la convocation au Conseil a été faite le : 19 juin 2024.</p>	

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (ENFANCE JEUNESSE)
Rapporteur : Mélanie BOCQUENET

A l’occasion du départ d’une animatrice vers une autre collectivité, le Service enfance jeunesse propose de réorganiser le temps de travail de trois postes existants à compter du 1^{er} septembre 2024. Cela permettrait de recruter l’actuelle apprentie sur le poste d’animateur enfance jeunesse à 35h/semaine. En contrepartie, le recrutement d’un(e) apprenti(e) ne sera pas renouvelé.

Poste actuel	Nouveau poste	Observation
Animateur scolaire (CE adjoint d’animation) : 29 h semaine	Animateur scolaire/ALSH (CE adjoint d’animation) : 32 h semaine	Temps enfance
Animateur scolaire (CE adjoint d’animation) : 25,55 h semaine	Animateur enfance jeunesse (CE adjoint d’animation) : 35 h semaine	Temps enfance/jeunesse
Animateur ALSH (CE adjoint d’animation) : 9 h semaine	Animateur mercredi loisir (CE adjoint d’animation) : 7,5 h semaine	Temps enfance



DEL 24-063

Mme Bocquet rappelle que le but est de conserver les animateurs en leur proposant un temps plein ou s'en approchant.

La présente délibération n'appelle aucune observation.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 21 mai 2024,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois telle que décrite ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 27 juin 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

